



République Française
Département
LOIRET

Extrait du registre
Des délibérations de la commune de COMMUNE DE BAZOCHES LES GALLERANDES
Séance du 12/11/2015

L'an 2015 et le 12 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL sous la présidence de M. CITRON Jacques, Maire.

Présents :

Mmes : AUVRAY Gaëlle, CHATELAIN Danielle, DECOUX Annick, GAZANGEL Emmanuelle, HARDOUIN Gabrielle, LHOSTE Emilie.

MM : CHACHIGNON Alain, CITRON Jacques, COUVREUR Michel, DEBORD Jean Pierre, DUMONT Patrick, LEBRET Olivier, LECOUTRE Régis, THIBAUT Serge

Absent :

Mme MARTINS Rosa a donné pouvoir à M. LEBRET Olivier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15
- Votants : 15

Date de la convocation : 4/11/2015

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en SOUS PREFECTURE

Le :

Et publication ou notification

Du :

OBJET DE LA DELIBERATION : Fixation du taux de la taxe d'aménagement au 1er janvier 2016

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

de fixer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible à compter du 1er janvier 2016.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 13 novembre 2015
Le Maire, Jacques CITRON
réf : 2015-068

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Accusé de réception

045-214500258-20151112-20151168-DE

Reçu le : 16/11/2015

Publié le : 16/11/2015